

Dossier de presse
Rendre un avenir
à **Bruxelles**



• 5 septembre 2023 •

DÉFI

Introduction

Depuis le début de son existence, le FDF puis DéFI ont défendu l'identité bruxelloise et la reconnaissance comme région à part entière. Ce combat a été en partie gagné par l'émergence institutionnelle de la Région bruxelloise en 1989, près de 10 ans après la Flandre et la Wallonie. Mais force est de constater que le combat est loin d'être terminé.

La création de la Région bruxelloise s'est accompagnée de brides serrées du fédéral quant à l'autonomie constitutionnelle de la Région, s'accompagnant d'un carcan financier trop étroit pour répondre à l'ensemble des investissements nécessaires pour répondre aux enjeux sociaux de la capitale de l'Etat fédéral Belgique et de la capitale de l'Union Européenne, empêchant Bruxelles d'atteindre l'efficacité de gestion et la gouvernance publique à la hauteur de l'enjeu de ses 1,2 million d'habitants et de ses 1,6 million d'usagers quotidiens. Bruxelles doit reprendre son destin en main, et disposer des mêmes pouvoirs que les autres régions sans aucune tutelle constitutionnelle.

Depuis 2014, DéFI est principalement chargé de l'emploi et de la formation. Avec des résultats conséquents en termes de hausse du taux d'emploi et de diminution du chômage.

Entre 2014 et 2023, **le taux d'emploi de la Région bruxelloise est passé de 56,8% à 66% (2023), soit la meilleure performance des trois régions.** Bruxelles devance désormais la Wallonie qui est passée de 62,3% à 65%, avec pour objectif de se rapprocher du taux d'emploi de la Flandre qui est passé de 71,9% à 77% sur la même période.

Il n'y a jamais eu autant d'emplois créés et à pourvoir à Bruxelles. Il y a même davantage d'emplois à Bruxelles que de Bruxellois en âge de travailler. Bruxelles est le moteur économique du pays, de la Wallonie et de la Flandre, mais plus spécifiquement du Brabant wallon et flamand.

Aujourd'hui moins d'un emploi sur deux est occupé par un non-bruxellois : il faut encore augmenter cette proportion de Bruxellois pouvant travailler dans leur région. Là est le véritable enjeu de Bruxelles: former des citoyens actifs qui restent vivre, habiter, fonder leur famille, à proximité de leur lieu de travail. Mener des politiques nouvelles afin de garder ses jeunes diplômés, ses travailleurs et en attirer d'autres, par des politiques offrant la meilleure offre comparative en termes de cadre de vie et de services, et un pouvoir d'achat renforcé alors que le logement y est plus cher qu'ailleurs.

Il faut continuer le travail positif engrangé dans ces domaines; cela n'empêche que l'on ne peut se satisfaire de l'état de notre Région sur d'autres plans: propreté, sécurité, faiblesse financière et institutionnelle, mobilité sont des thèmes sur lesquels nos concitoyens demandent des réponses fortes.



1. Bruxelles, région à part entière

Bruxelles doit enfin devenir une région à part entière. Ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Il lui manque, notamment, toujours une **autonomie constitutive**, que nous appelons de nos vœux.

Nous refusons bien évidemment le confédéralisme ou tout modèle d'un fédéralisme "à deux" qui consisterait à nier l'existence de la Région, comme certaines voix au Nord du pays s'en font régulièrement le porte-voix.

Néanmoins, le fédéralisme actuel comporte d'importantes lacunes. Face aux velléités constantes de la Flandre, les partis francophones n'ont jamais su opposer une véritable solidarité entre Francophones, ce qui a conduit les réformes de l'Etat successives à dépecer inexorablement l'Etat fédéral de nombre de ses prérogatives tout en ne transférant pas l'ensemble des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ces nouvelles compétences, singulièrement lors de la sixième réforme de l'Etat, que DÉFI a toujours combattue.

Il est essentiel de dresser le bilan de ces réformes institutionnelles successives et le surcoût généré pour les Régions afin de revoir et ajuster le transfert des compétences et leur compensation.

Simplifier la Région bruxelloise

La Région bruxelloise doit être le reflet de sa population et de sa diversité.

L'avenir est à une Région bruxelloise qui construit son destin au-delà des divisions linguistiques. **Supprimons les groupes linguistiques, permettons aux partis et aux listes de se construire sur la seule base de la citoyenneté bruxelloise, sans référence communautaire.**

Nous proposons de **réduire le nombre de députés bruxellois de 89 à 60 et de revoir la représentation garantie accordée à la minorité linguistique, qui ne serait plus incarnée que dans l'obligation d'avoir au moins un des 5 membres du Gouvernement de l'autre sexe linguistique.**

Les listes électorales doivent se confectionner sur les critères qu'elles souhaitent elles-mêmes, comme au Fédéral, comme dans les communes. Et non plus sur le critère linguistique.

Modernisons aussi les lois linguistiques, avec leurs quotas déconnectés de la réalité, afin d'appliquer à toutes les administrations la règle du **bilinguisme des services** afin de garantir un service de qualité aussi aux néerlandophones.

Il est temps également de **simplifier radicalement**

les institutions bruxelloises, trop nombreuses et complexes, au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois,

- en fusionnant la COCOM avec la Région bruxelloise
- et en remettant les compétences communautaires exercées par la COCOF et la Vlaamse Gemeenschapscommissie aux Communautés, à l'exception de la formation professionnelle qui serait rattachée aux matières régionales de l'emploi.

Outre le gain de bonne gouvernance et de simplification, ce sont **plus de 10 millions d'euros d'économies par an** qui pourraient être dégagés à l'échelle du Parlement bruxellois, et **10 millions d'euros du côté du Gouvernement bruxellois** en rationalisant et réduisant les structures politiques bruxelloises

La Région bruxelloise se caractérise par le nombre et la grande diversité de ses organismes autonomes, créés par de multiples décisions politiques sans aucun cadre. Outre l'absence d'économies d'échelle, cette fragmentation nuit à l'efficacité des politiques menées en l'absence de vision globale et d'esprit d'entreprise. Les organismes publics bruxellois sont trop nombreux et doivent être rationalisés. Il faut s'inspirer des regroupements déjà opérés par le passé sous l'impulsion de Didier Gosuin.

Par exemple:

- intégrer Innoviris à Hub comme prévu déjà en fin de législature passée ;
- intégrer Bruxelles Fiscalité et Talent dans le Service Public Régional Bruxelles (SPRB) ;
- transformer certains organismes autonomes (Bxl-Environnement - Bruxelles-Fiscalité) en SPRB (service public régional bruxellois), ce qui génèrera des économies en charges patronales de pensions et en ressources partagées.

Les économies (et non-dépenses) générées par un redécoupage fonctionnel de nos institutions, tout en maintenant le bilinguisme des services, **devraient permettre d'atteindre à terme environ 200 millions d'euros par an d'économies (sur un peu moins de 10 milliards de budgets cumulés (Région, Cocof, Cocom, ...)).**

Défendre enfin Bruxelles au Fédéral

Il faut aussi que Bruxelles se fasse respecter par l'Etat fédéral. Ce n'est aujourd'hui pas réellement le cas comme en témoigne le nombre de politiques que Bruxelles assume pour faire face aux carences du fédéral. Cela est attesté par le grand nombre de dossiers qui n'avancent pas: Bruxelles n'a, aujourd'hui, pas de relais efficace au sein du gouver-

nement fédéral. Voici des années qu'il n'y a plus de Bruxellois au kern. La représentation des Bruxellois au gouvernement fédéral est faible, et force est de constater que leurs intérêts sont peu défendus. Nous identifions trois dossiers en particulier pour lesquels nous demandons que les Bruxellois fassent bloc.

- **le survol de Bruxelles:** il est temps que les Bruxellois et les habitants de la périphérie et du Brabant wallon puissent voir leurs nuisances diminuer, et leurs nuits sauvegardées. La fin des vols de nuit entre 22h et 7h en particulier est essentielle.
- **l'investissement prioritaire dans les gares bruxelloises (Midi/Nord)** mais aussi de toutes les gares intérieures bruxelloises et de la périphérie dans un rayon de 20 km autour de Bruxelles en développant une **offre intégrée pour 50 € par mois**, comme en Allemagne, ce qui permettra d'offrir une mobilité alternative publique crédible face à la voiture et aux politiques actuelles de subventionnement fédéral des voitures de société.
- **le refinancement de Beliris** dans des proportions qui permettent des investissements dignes d'un Etat central vers une capitale, en particulier pour le **développement du métro**. Nous estimons le montant total à 200 millions. Par ailleurs, nous réclamons le transfert du département Beliris à la Région bruxelloise afin de l'intégrer à Bruxelles-Mobilité, dont 125 millions pour les projets de mobilité.

Ces dossiers sont au point mort depuis des années parce que Bruxelles, lors des négociations fédérales, n'est jamais vue comme un enjeu en soi mais toujours comme une variable d'ajustement. Cela ne peut plus durer. Ces dossiers ne peuvent se débloquer que par une négociation lors de la constitution du prochain gouvernement fédéral. **Si DÉFI est amené à participer à ces discussions, ces trois chantiers devront faire partie de l'accord final.**





2. Assainir les finances bruxelloises

Les hypothèses budgétaires actuelles prévoient une dette de la Région bruxelloise évaluée à 15 milliards d'euros en 2024. Des chiffres alarmants qui, même s'ils sont en partie explicables par les graves crises traversées ces dernières années (covid et énergie), ne sont pas acceptables. Nous ne pouvons pas grever l'avenir de notre Région et de ses habitants.

Recettes: Rendre à Bruxelles son juste retour budgétaire en tant que premier bassin d'emploi du pays

La Région bruxelloise, avec ses 720.000 emplois, est le premier bassin d'emploi du pays. Une grande partie de ces emplois ne sont pas (ou plus) occupés par des Bruxellois : 18% sont assurés par des résidents wallons, et 31,15% par des résidents flamands. Cette présence quotidienne de navetteurs entraîne un surcoût réel en matière de travaux publics et de transports qui affecte les moyens disponibles pour d'autres politiques tout aussi importantes, y compris les politiques sociales. A cela s'ajoutent pour Bruxelles les coûts spécifiques liés au bilinguisme que ne doivent pas supporter les deux autres Régions.

Bruxelles est donc sous-financée de manière structurelle.

Le fédéralisme belge est peu équilibré dès lors qu'il ne donne pas aux Régions les leviers économiques réels correspondant aux compétences qu'ils exercent. A travers le monde, les clés de répartition des recettes entre l'entité fédérale et les entités fédérées sont bien plus solidaires et bien plus responsabilisantes.

Il importe de corriger cet état de fait, par trois leviers au moins:

Une répartition des revenus de l'impôt qui tient compte du lieu de travail

DéFI prône une responsabilisation complète des Régions. Chaque Région ne peut plus être responsable de ses seuls problèmes (chômage, pauvreté...) sans être aussi responsable de la richesse produite sur son territoire.

DéFI est favorable au fait de corriger ce déséquilibre par une **taxation partielle des personnes physiques sur la base du lieu de travail**. Actuellement, le retour de l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP) aux Régions s'effectue exclusivement en fonction du domicile du contribuable.

Il importe qu'une partie de l'IPP revienne aux Régions en fonction du lieu de travail. **Ce rééquilibrage partiel de l'impôt à hauteur d'une clé passant de 25 à 50% au bénéfice du lieu de travail** serait appliqué aux trois Régions et concerne, pour Bruxelles, pas moins de 146 000 habitants de Wallonie et 267 000 habitants de Flandre.

Alors que la sixième réforme de l'Etat complétait la dotation de la Région bruxelloise par une dotation navetteurs non-indexée de 40 millions d'euros, **il serait normal que la Région bruxelloise, capitale de l'Europe et de l'Union européenne, se voie ristourner plutôt la juste compensation des richesses qu'elle crée pour l'ensemble des Régions, du pays et de l'UE**. Alors que les trois Régions se voient ristourner actuellement 25% de leur IPP, nous proposons que la Région bruxelloise, qui crée autant d'emplois pour les Bruxellois que pour des non-Bruxellois, bénéficie donc du double de sa dotation actuelle. Bien entendu, les autres dotations actuelles seraient supprimées (navetteurs et autres dotations mécanisme de solidarité), ce qui donnerait in fine environ **500 millions d'euros de refinancement**.

Si les Régions créent de l'emploi en faveur des habitants d'autres régions, il est logique qu'ils bénéficient du même mécanisme à due concurrence. Pour rappel, Bruxelles, c'est 1,2 million d'habitants soit 11% de la population belge pour 8,4% de l'IPP total de la Belgique. Sachant que la moitié des emplois sont pourvus par des non-Bruxellois, le Fédéral, qui ristourne actuellement environ 1 milliard d'euros sur les 4 milliards d'euros d'IPP bruxellois perçus, ristournerait demain aux Régions la richesse réellement créée.

Par ce mécanisme, on encouragerait dès lors les Régions à créer de l'emploi pour tous, et plus seulement pour leurs seuls résidents qui se retrouvent bien souvent en concurrence. On aurait un véritable fédéralisme de coopération qui tirerait le taux d'emploi vers le haut. Le Fédéral qui paierait la différence verrait en contrepartie son taux de chômage et ses dépenses de chômage baisser.

Sachant que le budget de l'ONEM est d'une dizaine de milliards par an, le recul du chômage a pour conséquence de procurer une recette supplémentaire dans le chef du Fédéral.

Ainsi, il est utile de rappeler qu'entre 2014 et 2023, le taux de chômage de la Belgique est passé de 8,6% à 6,3% (soit -2,3%), **Bruxelles passant de 18,5% à 11,4%**, la Wallonie passant de 12% à 8,8% et la Flandre de 5,1% à 3,1%. Le gain annuel pour l'Etat fédéral peut être estimé à 2 milliards d'euros, ce qui démontre que le surplus que le Fédéral verserait aux Régions pour leur dynamisme économique et emploi est inférieur à son "retour" sur ses dépenses de prestations de chômage.

Cette dotation complémentaire serait dédiée aux dépenses structurelles d'investissement profitant à l'ensemble des habitants des trois Régions (métro, musées, tunnels, routes, ..). Bruxelles ne doit plus subir la double peine de son carcan institutionnel et de l'étroitesse de son territoire, ce mécanisme permettrait d'éviter l'exode des travailleurs vers une autre Région, phénomène, bien plus impactant pour la plus petite des Régions que pour la Wallonie et la Flandre, d'autant que la plus grande cherté du foncier et des loyers est plus impactant pour les Bruxellois. Ce mécanisme permettrait en outre de responsabiliser et récompenser les Régions qui créeraient de l'emploi pour tous, et donc de diminuer les dépenses de chômage.

Une répartition des revenus de l'impôt des sociétés qui tient compte du lieu de travail

DéFI prône une responsabilisation complète des Régions. Chaque Région ne peut plus être responsable de ses seuls problèmes (chômage, pauvreté...) sans être aussi responsable de la richesse produite sur son territoire. On l'a vu en période Covid, mais aussi à travers la crise ukrainienne qui a entraîné

des hausses de factures énergétiques pour tous les indépendants mais aussi et surtout pour toutes les entreprises: les Régions ont dû investir des sommes gigantesques pour aider leurs entreprises, alors qu'elles ne bénéficient d'aucun retour réel sur leurs aides et investissements: l'Impôt des sociétés reste une recette 100% dédiée au Fédéral.

Autant nous souhaitons que le taux de l'impôt des sociétés reste harmonisé au niveau fédéral, autant il nous importe que le Fédéral ristourne une petite partie de l'impôt des sociétés au prorata de la création de richesse et donc aussi au prorata des investissements nécessaires pour maintenir cette activité économique.

Actuellement, la Région bruxelloise représente environ 25% de l'impôt total collecté dans le pays, soit 4 milliards sur environ 16 à 17 milliards d'euros. Il convient de ristourner aux Régions, au même titre qu'on l'a fait à l'IPP, 25% de ces moyens, soit 1 milliard par an pour Bruxelles.

C'est d'autant plus juste que les réformes financières de ces dernières années ont permis à l'Etat fédéral d'augmenter plus vite ses recettes à l'Impôt des sociétés qu'à l'Impôt des personnes physiques.

C'est encore plus juste dès lors que la mise en société d'un certain nombre de professions, ou la mise en société de son patrimoine immobilier et/ou mobilier a concouru à faire baisser les recettes à l'IPP, au profit de l'ISoc.

Ainsi, si on analyse l'évolution de ces deux recettes essentielles, on constate qu'en moins de 12 ans, l'Impôt des Sociétés est passé de 10-11 milliards à plus de 17 milliards d'euros soit +60% alors que dans le même temps les recettes à l'IPP sont passées de 33 à 44 milliards d'euros (+30%), ce qui signifie que le financement sur lequel repose essentiellement les Régions est "déficitaire" et l'Etat fédéral s'est enrichi plus vite que les Régions du dynamisme économique de nos entreprises. Ou pour dire autrement, l'Etat fédéral a gardé pour lui l'essentiel des recettes liées à la création, au développement et à la conservation régionale des entreprises.

Ristourner une partie de ce gain aux co-créateurs de richesse semble tout à fait justifié. Dès lors que les croissances à l'ISOC sont supérieures à celles de l'IPP, les 4 milliards annuels de recettes à l'ISOC peuvent être ristournés sur base de la clé du lieu régional du siège social de l'entreprise.

Ces deux premières mesures permettraient aux Régions de faire face à leurs dépenses d'investissement et d'investir massivement pour la collectivité.



Ce serait créateur d'emplois pour tous, et inscrirait les Régions dans un cercle vertueux où il ne s'agirait pas de se faire de la concurrence fiscale mais au contraire de viser le plein emploi pour tous et repousser les limites du fédéralisme de collaboration.

De la même manière qu'exprimé supra, ce surplus de recettes pour les Régions pourrait être dédié aux dépenses d'investissement, ce qui se traduirait par des commandes publiques dont les trois Régions seraient les premières bénéficiaires.

Un renforcement de l'enveloppe Beliris

L'Etat fédéral s'investit insuffisamment dans les grands chantiers bruxellois dont il est pourtant le premier bénéficiaire, tel que le métro (à peine 50 millions par an en ce qui concerne ce dernier). De manière générale, Beliris n'est pas financé à hauteur des services réels que Bruxelles rend au pays. Dans tous les pays du monde, les Etats centraux s'investissent bien davantage dans les infrastructures de la capitale bénéficiant à tous. En outre, ces montants n'ont jamais été majorés ou indexés depuis 2015 - ce qui est l'une des explications du manque de financement du Métro 3. **Nous demandons que l'enveloppe Beliris passe de 125 à 200 millions par an à partir de la prochaine législature**, dont 125 à investir dans les politiques de mobilité (métro, mais aussi gare du Midi et gare du Nord).

Dépenses : mettre sur pied un plan d'économies

Toutes les entités fédérées francophones affichent des déficits et un endettement réellement insoutenables. Cela devient un problème structurel de bonne gestion et un danger sérieux pour l'avenir du pays. La faiblesse financière des entités francophones non seulement grèvent l'avenir des générations futures mais en plus sert de carburant principal au nationalisme flamand. Bruxelles ne peut échapper à un effort d'optimisation de ses ressources, et doit dépenser autrement et mieux. A l'échelle de la Région, **les économies possibles pourraient atteindre plus de 500 millions d'euros de manière structurelle.**

Réduction à 50% des dépenses facultatives
Les dépenses facultatives sont des dépenses dont la seule base légale est le budget. Elles représentent un montant global de 234.000.000 €. Ce montant devrait être réduit de 50 %, soit une économie de 117.000.000 € que l'on pourrait étaler sur cinq ans.

Réduction de dépenses de personnel

Dans le cadre de l'approbation du budget initial 2023, le gouvernement a pris certaines mesures en matière de personnel : citons, par exemple, le non remplacement à concurrence de 1/3 des départs à la pension, revenir à des échelles barémiques de maximum 35 ans, ...

Ces mesures doivent être mises en œuvre de façon systématique. On a même dû constater que dans certains plans de personnel présentés au gouvernement le nombre d'ETP étaient en croissance.

Il faut non seulement rendre effectives les mesures décidées dans le cadre du budget initial 2023, mais il faut les renforcer :

- L'ensemble des plans de personnel doivent être approuvés par le gouvernement, en ce compris les organismes de type B ;
- La mesure de non remplacement doit être étendue à tous les départs hormis les licenciements et à concurrence de un sur deux.

Par ailleurs, des économies peuvent être réalisées par la Région bruxelloise en charges patronales de pensions, en soumettant le plus d'organismes possibles au statut commun, en maintenant à titre extinctif les avantages particuliers uniquement à ceux qui en bénéficient (non-extension des avantages).

Rationalisation des provisions « de crise »

Plusieurs provisions ont été constituées pour répondre aux différentes crises. Certaines sont encore prévues dans le budget initial 2024. Ces provisions devront être analysées selon les besoins réels et rationalisées au fur et à mesure.

Réduction des crédits octroyés au parlement et au fonctionnement des cabinets

La diminution de 20 % de la dotation au parlement représente un montant de plus de 10.000.000 €. Les estimations pour les cabinets est plus ardue étant donné que les rémunérations du personnel détaché est principalement supporté par les administrations d'origine. Un montant de 15.000.000 € paraît plausible.

Nous proposons concrètement de:

- réduire de huit à cinq le nombre de membres du gouvernement
- réduire de 50 à 20 le nombre de collaborateurs par cabinets
- supprimer le double cabinet du ministre-président (100 collaborateurs)

Bruxelles passerait de 400 collaborateurs à une centaine; ce qui réduirait le coût des cabinets de 75%. Le nombre de m² de bureaux nécessaires pour accueillir les cabinets serait également réduit à due concurrence, tout comme les charges inhérentes de fonctionnement, confortant le montant de 15 millions d'euros d'économies.

Par ailleurs, dès 2024, DéFI demande que **tous les cabinets ministériels, à Bruxelles comme ailleurs, soient limités à une vingtaine de collaborateurs.**



3. Bruxelles plus sûre

DéFI souhaite davantage de proximité pour garantir une relation apaisée entre policiers et citoyens. Et davantage de moyens pour aider la police à assurer ce service essentiel.

Les relations entre la police et nos concitoyens se sont considérablement ternies au cours de ces dix dernières années. Les affaires de bavures policières, d'une part, et les violences commises à l'encontre de nos policiers, d'autre part, ont créé une sorte de cercle vicieux, donnant lieu à une relation de méfiance, et parfois, de violence entre les deux parties.

Toute violence doit pouvoir être sanctionnée, que les forces de l'ordre en soient les auteurs ou les victimes. L'enregistrement centralisé des faits de violence commis à l'encontre des policiers doit être systématique.

Le sous-financement structurel des services de police a également érodé cette relation de confiance. Or, une police moins proche du citoyen et démunie de moyens efficaces pour lutter contre la criminalité perd en crédibilité et ne parvient plus suffisamment à assurer notre sécurité. Il faut pouvoir objectiver la charge de travail que représente le maintien de l'ordre et la fonction de justice dans une ville qui concentre 20% de l'activité économique et 25% des enjeux sociaux.

Enfin, la sécurité à Bruxelles passe également par un **système judiciaire rapide, juste et efficace.** Or, à l'instar des services de police, la Justice fait face, y compris à Bruxelles, à un sous-financement structurel. Le gouvernement actuel a formulé des promesses qui peinent à être mises en œuvre en té-

moignent les mesures de crise prises par le Parquet de Bruxelles en avril dernier, qui donnent lieu à une réduction des poursuites dans certains domaines.

Nos priorités pour Bruxelles sont les suivantes:

1. un plan Marshall pour la police fédérale et la révision de la norme KUL

En termes de moyens humains et financiers, **nous avons besoin d'un véritable plan Marshall pour la police fédérale, afin qu'elle puisse simplement remplir ses missions!** Il est clair aujourd'hui que les 390 millions promis par la Vivaldi seront loin d'être suffisants.

Rappelons que la police fédérale est censée venir en appui à la police locale et non l'inverse. Pour l'instant, c'est la police locale qui vient en appui à la police fédérale (par exemple les inspecteurs locaux réquisitionnés depuis des mois dans le cadre du dossier SKY ECC). Il faut cesser de faire peser sur la police locale de plus en plus de tâches qui sont à la base à charge du fédéral, par exemple la conservation des pièces à conviction. D'autant plus que le fédéral n'assume toujours pas ses obligations conformément à l'article 41 de la loi sur la police intégrée, qui prévoit que les missions assurées par la police locale qui relèvent de ses compétences soient financées par celui-ci, ce qui désavantage en particulier les zones de police bruxelloises.

Le fédéral doit prendre ses responsabilités et assumer les charges qui sont les siennes pour permettre aux zones de police locales de se concentrer sur leur mission de maintien de l'ordre. Cela

permettra déjà d'avoir davantage d'effectifs pour se concentrer pleinement sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et les violences qui en découlent. Il faut faire confiance à notre police locale, mais il faut l'appuyer dans sa tâche et non lui mettre des bâtons dans les roues.

Le refinancement de la police des chemins de fer (section de la police fédérale) est également essentiel, ainsi que l'extension des compétences des agents Securail, sans les limiter à un rôle préventif. La Gare du Midi et du Nord restent des endroits à haute criminalité. Ce n'est pas aux zones de police locale de prendre en charge la sécurité dans et autour de ces lieux.

Enfin, il convient également de plancher sur une **répartition des capacités et moyens des zones de police bruxelloises plus juste en révisant la norme KUL**. Bruxelles présente des caractéristiques très spécifiques, que ne partagent d'ailleurs même pas d'autres grandes villes du pays comme Liège ou Anvers. Ces caractéristiques ne sont aujourd'hui toujours pas prises en compte dans le calcul de cette répartition. On pense notamment à sa fonction internationale et diplomatique, la fréquence et l'importance des manifestations, l'immigration, la densité de la circulation routière ou encore les charges administratives du bilinguisme. Ces éléments doivent pouvoir être pris en compte pour adapter les moyens dévolus aux zones de police bruxelloises qui aujourd'hui peinent à garder la tête hors de l'eau.

2. Réinstaurer une véritable police de proximité et mener une véritable politique de prévention sécuritaire

Avec la révision de la norme KUL, **DéFI propose d'augmenter sensiblement les effectifs de la police de proximité**, en particulièrement dans les quartiers de Bruxelles les plus difficiles et de **développer des politiques de prévention particulières** dans ces quartiers, en collaboration avec des experts sociaux, qui impliqueraient par exemple des rencontres avec des policiers dans les écoles pour expliquer leur métier, de la prévention routière et en matière de stupéfiants auprès des jeunes.

Une police de proximité beaucoup plus présente, qui ne se limitent pas à des opérations d'alcool ou de vitesse, aurait un impact beaucoup plus important et efficace sur l'apaisement de ces quartiers.

Une police de proximité de qualité doit par ailleurs également être déployée pour pallier l'insécurité et le sentiment d'insécurité, notamment en veillant à renforcer le rôle et l'action des agents de quartier, en fonction du nombre d'habitants, mais aussi des problématiques spécifiques des quartiers, avec pour mots d'ordre présence, visibilité et accessibilité.

3. Remettre le fédéral face ses responsabilités

L'échelon fédéral doit d'urgence reprendre la main dans une série de dossiers qui compliquent la vie des forces de l'ordre:

- l'accueil des demandeurs d'asile. Encore une fois, ce n'est pas à la police locale de prendre en charge la sécurité autour de squats ou de camps de demandeurs d'asile qui ne trouvent pas d'hébergement auprès de Fedasil. L'Etat fédéral doit trouver des solutions humanitaires et structurelles.
- la lutte contre les narcotrafiquants et le refinancement de la police fédérale pour permettre de décharger la police locale. Des initiatives policières locales sont efficaces et portent leur fruit contre le trafic de stupéfiants - voir le bilan et les nouvelles méthodes mises en place par la Zone de police Bruxelles-Ouest.

4. Un demi milliard en plus pour la Justice

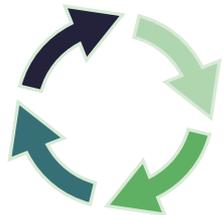
En 2019, le montant nécessaire à injecter pour que la Justice fonctionne convenablement était estimé à environ 500 millions d'euros, à l'échelle du Royaume. L'honnêteté commande de reconnaître que c'est à peu près le montant que le gouvernement Vivaldi s'est engagé et à commencer à injecter.

Toutefois, trois ans plus tard, les moyens promis se font attendre et il n'est même pas certain que le montant provisionné soit suffisant eu égard notamment à la guerre en Ukraine et à l'inflation.

Aujourd'hui, faute de moyens, le Parquet de Bruxelles est par exemple toujours contraint d'adopter des mesures de crise pour pallier la pénurie de personnel. Il manquerait aujourd'hui 20 magistrats dans le cadre, ce qui entraîne une réduction significative des poursuites dans certains domaines, mesure qui impacte directement la sécurité à Bruxelles. C'est notamment le cas des règlements à l'amiable immédiat qui ne sont plus appliqués en cas de vols à l'étalage, pourtant un fléau en Région bruxelloise.

Vu l'urgence et la gravité de la situation, en particulier en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et des violences qui en découlent, **DéFI demande que les moyens nécessaires promis pour la Justice soient libérés au plus vite, qu'une nouvelle évaluation des besoins de la Justice soit réalisée à l'aune des développements récents (Guerre en Ukraine, Inflation...) et propose de faire du refinancement de la Justice bruxelloise une priorité.**



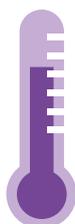
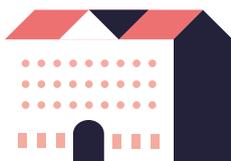
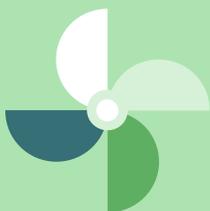


Hallo

Guten tag !



DÉFI



Siège national

Chaussée de Charleroi, 127
1060 Saint-Gilles

tél 02 538 83 20

fax 02 539 36 50

courriel defi@defi.eu



Bureau wallon

Chemin du Stocquoy, 1
1300 Wavre

courriel bureauwallon@defi.eu

defi.be

